

**COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE en date du 20 octobre 2016**

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY, Rémy BARGE et Jean-Yves NOEL.

Excusé :

Procuration :

Secrétaire : Patricia GUENEAU

**A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juillet 2016 est approuvé.**

**Acquisition Propriété BERTHEOL – Parcelles cadastrées D 584, 585 et 261**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles sises en zone UB, cadastrées section D 584 et 585, pour une contenance d'environ 1 730 m<sup>2</sup>, rue Philibert le Beau et la parcelle sise en zone N, cadastrée section D 261, pour une contenance d'environ 7 166 m<sup>2</sup>, lieu-dit « Aux Loyes », propriété BERTHEOL, au prix de 307 000,00 €, honoraires non compris.

**Acquisition Propriété MONNERY – Parcelles cadastrées D 583 et 586**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'acquérir les parcelles sises en zone UB, cadastrées section D 583 et 586, pour une contenance d'environ 490 m<sup>2</sup>, rue Philibert le Beau, propriété MONNERY, au prix de 54 000,00 €, honoraires non compris.

**Acquisition Propriété RICHARDS – Parcelle cadastrée B 1633**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle sise en zone UB, cadastrée section B 1633, pour une contenance d'environ 327 m<sup>2</sup>, lieu-dit « Au Village », propriété RICHARDS, au prix de 32 700,00 €, honoraires non compris.

**Acquisition Propriété PAUTHIER – Parcelle cadastrée B 358**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle sise en zone UB, cadastrée section B 358, pour une contenance d'environ 635 m<sup>2</sup>, rue Claires Fontaines, propriété PAUTHIER, au prix de 300 000,00 €, honoraires non compris.

**Acquisition Propriété VALLIER – Parcelles cadastrées A 249, 250 et 251**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles sises en zone UC, cadastrées section A 249, 250 et 251, pour une contenance d'environ 2 230 m<sup>2</sup>, rue Claires Fontaines, propriété VALLIER, au prix de 200 000,00 €, honoraires non compris.

### **Construction d'une bibliothèque – Marché de travaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises les marchés, pour un montant total de 824 812,20 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. (Hors lot 8 – Menuiseries intérieures – en cours de consultation)

### **Extension et rénovation du restaurant La Rotonde – Marché de travaux** **Avenant 1 des lots 1 et 5- Avenant 2 des lots 2, 4, 6 et 11**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants pour un montant total de – 3 233,76 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. Le montant total des travaux pour l'ensemble des lots s'élève désormais à 1 151 686,92 € HT.

### **Loyer local professionnel Micro-crèche, sis 935 rue Claires Fontaines**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prolonger la gratuité de la location du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017.

### **Loyer Gendarmerie, sise 2000 route de Loyettes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer annuel à 486 085,21 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et toutes pièces s'y rapportant.

### **Commune – Décision modificative n°3**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

|             |   |     |              |
|-------------|---|-----|--------------|
| 23-2313-265 | Constructions – en-cours – Clos Belle Hélène    | (+) | 500 000,00 € |
| 23-2313-210 | Constructions- en-cours – Piscine               | (-) | 350 000,00 € |
| 23-2313-246 | Constructions- en-cours – Gendarmerie           | (-) | 100 000,00 € |
| 23-2313-252 | Constructions- en-cours – Bâtiment stockage CIR | (-) | 50 000,00 €  |

### **Commune – Décision modificative n°4**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

|             |  |     |             |
|-------------|--|-----|-------------|
| 21-2188-197 | Autres immobilisations corporelles – Maison des jeunes | (+) | 20 000,00 € |
| 23-2313-197 | Constructions- en-cours – Maison des jeunes            | (-) | 20 000,00 € |

### **Commune – Décision modificative n°5**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

|             |   |     |             |
|-------------|---|-----|-------------|
| 21-2135-131 | Installations générales – Bâtiments divers      | (+) | 40 000,00 € |
| 23-2313-131 | Constructions- en-cours – Bâtiments divers      | (-) | 30 000,00 € |
| 21-2135-168 | Installations générales – Résidence Les Sétives | (-) | 10 000,00 € |

### **Commune – Décision modificative n°6**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

|             |  |     |             |
|-------------|--|-----|-------------|
| 21-2135-222 | Installations générales – CIR                        | (+) | 37 000,00 € |
| 23-2313-222 | Constructions- en-cours – CIR                        | (-) | 7 000,00 €  |
| 23-2315-222 | Installations, matériel et outillage- en-cours – CIR | (-) | 30 000,00 € |

### **Commune – Décision modificative n°7**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

|  |     |            |
|--|-----|------------|
| 21-2183-210 Matériel de bureau – Piscine | (+) | 5 000,00 € |
| 21-2184-210 Mobilier – Piscine           | (-) | 5 000,00 € |

### **Commune – Décision modificative n°8**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

|  |     |            |
|--|-----|------------|
| 21-2184-241 Mobilier – La Rotonde                | (+) | 6 000,00 € |
| 23-2313-241 Constructions- en-cours – La Rotonde | (-) | 6 000,00 € |

### **Convention de superposition d'affectation au profit de la commune relative à la gestion exercée par Voies Navigables de France (VNF) sur le domaine public fluvial**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain – Election d'un délégué suppléant**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit :

- Sylvain BOUVIER, suppléant.

### **Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie**

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

### **Relais d'Assistants Maternels itinérant – Désignation de la commune signataire du Contrat Enfance Jeunesse**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la signature par la commune de Loyettes du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et autorise Monsieur le Maire à signer avec la commune de Loyettes la convention l'autorisant à encaisser et à répartir l'aide de la CAF.

### **Attribution d'une subvention – Club « Escalade pour tous » de Saint-Vulbas**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Club « Escalade pour tous » de Saint-Vulbas, une subvention de 2 000,00 euros afin de promouvoir l'escalade loisir pour personnes en situation de handicap.

### **Attribution subvention – « Association des gendarmes de Saint-Vulbas »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à « l'Association tous risques, Association des gendarme de Saint-Vulbas », une subvention de 1 500,00 euros.

Questions diverses

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 21 octobre 2016

Le Maire,



Marcel JACQUIN